



réAGIR



réAGIR

Urgence climatique : chauffe qui peut !

> Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne

- J'ai J'ai participé à la campagne « Urgence climatique : chauffe qui peut ! »
 - Je commande** exemplaires de la campagne « URGENCE CLIMATIQUE : CHAUFFE QUI PEUT ! »
 - Jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris.
 - Au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris.
 - Je commande** lot(s) de 8 cartes postales « CLIMAT » à 5 € le lot, port compris
 - Je commande** autocollant(s) « 120 km » à coller à l'arrière des voitures pour 1 € pièce
 - Je commande** manuel(s) « Changement climatique et transports » (128p) pour 10 € pièce
 - Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'environnement, je participe aux frais engagés et **je fais don** de €.
- Au total**, je verse € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature



réAGIR



réAGIR

Urgence climatique : chauffe qui peut !

Monsieur le Président de la Commission européenne

Le secteur « transport » connaît une explosion de ses émissions de gaz à effet de serre. Or, les rejets de CO2 des véhicules particuliers commercialisés en Europe demeurent largement au dessus du seuil fixé dans le cadre de l'accord volontaire signé par les constructeurs automobiles en 1998.

Face à l'urgence climatique, je vous demande de bien vouloir réduire à 120 grammes de CO2 par kilomètre parcouru les rejets moyens des automobiles commercialisées en Europe dès 2012. A l'aube d'une négociation communautaire qui s'annonce tendue, il est de la première importance de ne pas transiger sur ce seuil de 120 g, notamment en refusant d'inclure, comme certains constructeurs et chefs de Gouvernement vous y enjoint, différentes options énergétivores dans les calculs afin d'obtenir une fois encore quelques échappatoires à bon compte.

De plus, afin d'améliorer l'information du grand public, préalable à une prise de conscience et à l'action, il est de la première importance d'homogénéiser les tableaux de bord des véhicules particuliers afin d'y faire apparaître les consommations de carburant et rejets de CO2.

Comptant sur votre réponse, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

Urgence climatique : chauffe qui peut !

Monsieur le Président de la République Française

La Commission européenne invite actuellement les Etats membres à adopter rapidement une réglementation baissant à 120 g/km les rejets moyens de CO2 des véhicules commercialisés en 2012. L'adoption rapide d'une législation encadrant strictement les rejets de CO2 des véhicules particuliers doit être retenue comme une des priorités de la présidence française de l'Union européenne.

Afin d'éviter les effets pervers liés à cette réglementation qui, en baissant le coût en carburant par kilomètre, pourraient se traduire par une augmentation des distances et/ou des vitesses, je vous demande de modifier le Code de la route afin de baisser la vitesse limite sur autoroute de 10 km/h.

De plus, l'assiette et l'étalonnage de la taxe CO2 renchérissant le coût de la carte grise doivent être révisés pour prendre effet dès ce seuil politique de 120 grammes.

Enfin, l'étiquetage énergie, actuellement circonscrit chez les concessionnaires, doit être apposé sur toutes les publicités. Afin que cette information ait un caractère d'alerte climatique, je souhaite que la taille de l'étiquette soit proportionnelle aux émissions de CO2 pour atteindre au moins 25 % de la surface du support publicitaire pour les véhicules les plus polluants.

Comptant sur votre réponse, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

Urgence climatique : chauffe qui peut !

Monsieur le Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Le monde de l'assurance est lentement en train de prendre conscience qu'il pourrait être le premier acteur économique à subir frontalement et durablement les effets conjugués des accidents de la route et du dérèglement climatique. Ayant l'avantage de pouvoir infléchir les habitudes des automobilistes, les assureurs doivent créer un éco-bonus réduisant les primes d'assurances pour les véhicules rejetant moins de 120 g de CO2 (véhicules étiquetés A et B) tout en développant des outils de dissuasion à l'aide de surprimes frappant les véhicules climaticides.

Je vous demande également d'inciter vos assurés, au travers de campagnes de sensibilisation, à réduire de 10 km/h leur vitesse sur autoroute, permettant de fait de diminuer de 2 millions de tonnes les rejets de CO2, chaque année. Enfin, il semblerait judicieux de mettre progressivement en place un système tarifaire proportionnel aux distances parcourus chaque année afin que les baisses des consommations ne soient pas compensées par une augmentation des distances.

Comptant sur votre réponse, je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

0,60 €

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
RUE DE LA LOI, 200
1040 - BRUXELLES - BELGIQUE

*Coupon-réponse à renvoyer sous enveloppe
avec votre éventuel règlement à :*

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
97, RUE PELLEPORT
75020 PARIS

0,49 €

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE
26, BD HAUSSMANN
75009 PARIS

Franchise
postale

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PALAIS DE L'ELYSÉE
55, RUE DU FAUBOURG SAINT HONORÉ
75008 PARIS